



ORCHESTRAS
ORCHESTRES | CANADA

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances dans le cadre des
consultations prébudgétaires de 2020**

2 août 2019

**Katherine Carleton, C.M.
Directrice générale / Executive Director
Orchestres Canada / Orchestras Canada**

**C. P. Box 2386
Peterborough (Ontario) K9H 2K2
<https://oc.ca>**

**katherine@oc.ca
705-243-6640**

Recommandations d'Orchestres Canada :

- 1. Veiller à ce que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif aient accès, autant que les secteurs des petites et moyennes entreprises (PME) et des municipalités, universités, conseils scolaires et hôpitaux (MUSH), aux programmes fédéraux à l'appui de la recherche et des projets et aux démarches d'éducation factuelles visant la réduction des émissions de carbone.**
- 2. Veiller à ce que l'investissement de 180 millions de dollars sur cinq ans dans le Conseil des arts du Canada, annoncé dans le budget de 2016, soit entièrement réalisé dans le budget de 2020-2021.**
- 3. Augmenter le budget du volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture de 6,5 millions de dollars par année pour aider les organismes artistiques et culturels à recueillir des fonds auprès du secteur privé et à réaliser des recettes à long terme stables grâce à la croissance de leurs fonds de dotation.**
- 4. Investir 500 000 \$ de plus par année dans les stages et la formation en cours d'emploi des gestionnaires d'organismes artistiques afin d'assurer la planification de la relève et la diversification du secteur.**

Préambule

Au nom de ses 125 orchestres membres de toutes les régions du Canada, Orchestres Canada se réjouit de pouvoir contribuer aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances.

À Orchestres Canada, nous croyons que les orchestres contribuent à rehausser la qualité de vie dans les petites et grandes villes du Canada et jouent un rôle précieux lors des commémorations communautaires, en tant que partenaires dans le développement culturel et éducatif des collectivités et en tant que porte-étendard des réalisations canadiennes aux échelles locale, nationale et internationale.

Les orchestres canadiens sont des organismes sans but lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés. Selon les données d'Orchestres Canada¹, les orchestres canadiens ont donné 3718 concerts devant 2,894 millions de Canadiens en 2017-2018. Durant cette saison, nos membres ont tiré des revenus de la vente de billets et d'autres recettes gagnées (en moyenne 36,2 % des recettes); de dons, de commandites et d'événements spéciaux (38,8 %);

¹ Rapport comparatif 2017-2018 d'Orchestres Canada : <https://oc.ca/fr/resource/rapport-comparatif/>

ainsi que de subventions et de contributions de divers niveaux de gouvernement (25 %). Les orchestres consacrent en général plus de 70 % de leur budget de dépenses à leur effectif. Ils gèrent leurs ressources avec prudence, mais sans un plan d'investissement à long terme, ils peuvent être profondément touchés par le moindre changement dans leur environnement opérationnel.

Les orchestres contribuent significativement à la vitalité, à la cohésion et à la compétitivité des collectivités canadiennes, à la capacité de ces dernières et des entreprises d'attirer et de conserver des talents, à la création et au maintien de bons emplois, ainsi qu'à la qualité de vie des Canadiens. Ils figurent parmi les principaux facteurs qui font du Canada un pays où il fait si bon vivre et faire des affaires. L'exportation du travail des orchestres canadiens – sous forme de tournées internationales, de diffusion numérique d'enregistrements et de diffusion continue en direct – projette une image moderne du Canada, met en valeur le talent de nos artistes, appuie des approches novatrices, tire parti de la créativité associée au progrès technologique et contribue à la diplomatie culturelle du Canada.

Par conséquent, tout en reconnaissant l'importance de l'investissement public dans les orchestres, nous préconisons également des politiques qui favorisent la création de communautés attrayantes, durables et participatives, ainsi que la croissance et la durabilité du secteur caritatif. En plus d'être bonnes pour les orchestres, les quatre mesures que nous proposons cette année s'intégreront au tissu culturel et économique de nos collectivités.

Recommandation I – Réponses collectives à l'urgence climatique

Cette année, le comité sollicite des recommandations qui touchent à l'urgence climatique et à la transition vers une économie sobre en carbone. Orchestres Canada et ses membres savent que le changement climatique constitue une grave menace pour notre avenir, et c'est pourquoi nous abordons cet enjeu dans le présent mémoire.

Les orchestres canadiens s'impliquent de plus en plus dans l'effort de réduction des émissions de carbone, notamment par :

- l'intendance (exploitation ou location) des salles de spectacle, de répétition et d'administration, souvent située dans des édifices transformés ou patrimoniaux;
- l'utilisation de pratiques d'exploitation axée sur la consommation efficace d'énergie et la réduction du gaspillage, ainsi que l'utilisation stratégique de documents numériques plutôt que papier;
- l'incitation du public à envisager différentes options de transport;
- une planification judicieuse des tournées visant à minimiser l'empreinte carbone;

- une programmation artistique qui contribue à attirer l'attention du public sur les questions environnementales².

Aussi importantes qu'elles soient, ces mesures représentent des réponses extrêmement locales et isolées à une préoccupation autrement mondiale. Pour prendre pleinement part au mouvement, les orchestres canadiens, ainsi que leurs partenaires du milieu des arts de la scène des secteurs à but lucratif et sans but lucratif, doivent avoir accès aux mêmes cadres d'action, recherches et mécanismes d'échange des connaissances et de soutien que les secteurs des PME et des MUSH. La durabilité écologique et la transition vers une économie sobre en carbone doivent constituer un mouvement plutôt qu'une simple action, mais une action collective et informée commence par la recherche et l'éducation.

Orchestres Canada trouve son inspiration au Royaume-Uni, où des recherches sur mesure au sujet de l'empreinte carbone du secteur des arts de la scène ont mis en lumière les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux salles de concert, aux tournées et aux déplacements du public³. Cette base solide a incité les bailleurs de fonds, les organismes associatifs et les orchestres à prendre des mesures collectives et concrètes en vue d'opérer un changement durable. Le secteur orchestral britannique a créé une « charte verte » (Green Charter)⁴; les organismes artistiques ont identifié et mesuré leurs principales répercussions sur l'environnement (énergie, eau, déchets, déplacements); le secteur a engendré une demande croissante de produits fortement axée sur les questions environnementales et s'engage à faire des achats respectueux de l'environnement; les groupes en tournée ont inclus un « avenant vert » dans leurs contrats de spectacle, ont fait des efforts soutenus pour « voyager vert » (notamment en prenant les transports en commun lorsque possible, et ce, même en tournée⁵) et ont travaillé en collaboration avec les gestionnaires des salles de spectacles et les organismes de transport en commun pour faciliter les déplacements en transport en commun, en vélo ou en voiture électrique du public vers les concerts⁶.

Les orchestres canadiens veulent contribuer et travailleront en collaboration avec les autres organismes du secteur de la musique en concert pour échanger des pratiques exemplaires et, le

² Le Earth Day Network a compilé une liste d'œuvres orchestrales inspirées des enjeux climatiques, comme la Arctic Symphony du compositeur canadien Vincent Ho, composée pour le Winnipeg Symphony Orchestra : <https://www.earthday.org/artsmusicorchestras/>.

³ Julie's Bicycle, une ONG basée au Royaume-Uni, a produit, en collaboration avec un groupe artistique britannique, un important corpus de recherche pour ce dernier :

<https://www.juliesbicycle.com/Pages/Category/resource-hub?Take=24> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴ Charte verte du secteur orchestral : <http://www.orchestraslive.org.uk/resources/green-orchestral-charter/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵ Guide de tournée vert : <https://www.juliesbicycle.com/resource-touring-guide-2015> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁶ Rapport sur les déplacements du public : <https://www.juliesbicycle.com/resource-audience-travel-report-2009>.

cas échéant, participer à un dialogue avec le gouvernement du Canada. Il nous serait plus facile de déployer ces efforts, si **les organismes de bienfaisance et sans but lucratif avaient le même accès que les secteurs des PME et des MUSH aux programmes fédéraux à l'appui de la recherche et des projets ainsi qu'aux démarches d'éducation factuelles visant la réduction des émissions de carbone.**

Recommandation 2 – Appui des arts par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada

Dans le budget de 2016, le gouvernement du Canada a pris l'engagement qu'au cours des cinq prochaines années il doublerait les fonds alloués aux arts par l'entremise du Conseil des arts en faisant passer les crédits parlementaires annuels du Conseil de 181 millions de dollars en 2015-2016 à 361 millions de dollars d'ici 2020-2021. Nous remercions le gouvernement du Canada de cet investissement et **nous l'encourageons à respecter pleinement cet engagement, c'est-à-dire à inclure le dernier versement de 35 millions dans le budget de 2020-2021.**

En 2017-2018, les fonds venant du Conseil des arts ont représenté à peine 5,9 % des recettes totales des orchestres, et ce pourcentage était en baisse depuis cinq ans. Avec la nouvelle injection de fonds du Conseil, la tendance commence à changer. Un accroissement des fonds de base provenant du Conseil assurera une meilleure planification, un usage plus efficace des ressources et une résilience accrue. Cela favorisera en retour un élargissement de la portée, un investissement plus généreux dans le potentiel humain et des réponses plus vigoureuses à la nature diversifiée et en évolution des collectivités canadiennes. Les artistes et les organismes artistiques des collectivités canadiennes commencent à peine à profiter de cet investissement accru; ils l'utilisent pour créer des œuvres et des marchés et assurer la prospérité.

Recommandation 3 – Accroissement de l'investissement dans les fonds de contrepartie pour les fonds de dotation

Comme prochaine étape dans la récente mise à jour des lignes directrices au sujet du volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien, **nous encourageons le gouvernement du Canada à augmenter de 6,5 millions de dollars par année le budget alloué à ce volet.**

Les orchestres continuent à chercher des moyens de stabiliser et de diversifier leurs recettes; or les fonds de dotation (investis à perpétuité et destinés à contribuer sur le long terme et à générer un rendement annuel à l'appui de la mission de l'organisme) constituent pour eux un outil de plus en plus important. En 2005-2006, Orchestres Canada a commencé à recueillir des renseignements sur les fonds de dotation détenus ou gérés par les orchestres canadiens; depuis, les portefeuilles de fonds de dotation des orchestres sont passés d'un peu plus de 74 millions de dollars à près de 260 millions⁷. Les dividendes annuels de ces fonds sont de l'ordre de

⁷ Rapport comparatif 2017-2018 d'Orchestres Canada : <https://oc.ca/fr/resource/rapport-comparatif/>.

12,3 millions de dollars, soit presque autant que la contribution totale du Conseil des arts aux orchestres canadiens⁸. Le produit des fonds de dotation est indispensable à l'exécution des programmes artistiques et communautaires des orchestres.

Depuis 2001, le ministère du Patrimoine canadien appuie l'augmentation des fonds de dotation des organismes artistiques grâce à un volet du Fonds du Canada pour l'investissement en culture. Chaque année, nombre d'orchestres, petits et grands, ont recours à ce programme qui leur permet de demander, au moyen du volet Incitatifs aux fonds de dotation, une contribution pouvant atteindre jusqu'à 100 % du montant des dons faits à leurs fonds de dotation. Ce programme connaît un franc succès : les demandes à son sujet augmentent sans cesse et, ces dernières années, il a été de plus en plus difficile de verser les fonds de contrepartie. L'injection d'une somme additionnelle de 6,5 millions de dollars par année dans le volet Incitatifs aux fonds de dotation permettrait de répondre à la demande croissante. Ces bonifications aideraient aussi les organismes artistiques de toutes les tailles à renforcer davantage leurs fonds de dotation en encourageant les donateurs à voir à long terme.

Il s'agit d'un investissement dans l'avenir : une politique fiscale judicieuse et des programmes progressifs peuvent encourager les Canadiens et Canadiennes à donner davantage, et les orchestres canadiens tiennent à attirer des fonds du secteur privé. En 2017-2018, une proportion remarquable de 38,8 % des revenus des orchestres canadiens provenait de dons de bienfaisance, du financement d'entreprises et d'activités de financement spéciales⁹. Une analyse récente du Conseil des arts révèle qu'entre 2010-2011 et 2016-2017, les orchestres canadiens ont enregistré une hausse des dons du secteur privé de 34,4 %¹⁰. Si cette recommandation est mise en œuvre, les organismes artistiques et culturels, toutes tailles confondues, augmenteront leurs fonds de dotation, ce qui aura pour effet de diversifier leurs sources de recettes. Le résultat : des organismes artistiques encore plus dynamiques sur le plan artistique, centrés sur les préoccupations communautaires et aptes à s'adapter à une économie en transition.

Recommandation 4 – Accroissement de l'investissement dans les stages et la formation des jeunes

Nous savons que la viabilité continue des orchestres passe fondamentalement par un investissement dans la formation de l'effectif et la création de débouchés pour les talents émergents dans les domaines artistiques, autant que dans ceux de la gestion et de l'administration. Mais les pressions financières incessantes ont exigé une restructuration de l'effectif administratif dans les orchestres canadiens : d'après une étude récente du Conseil des

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Faits saillants du Conseil des Arts du Canada sur les orchestres :

<https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/05/faits-saillants-sur-les-arts-tires-des-donnees-cadac-47-orchestres-symphoniques>https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2019/05/faits-saillants-sur-les-arts-tires-des-donnees-cadac-47-orchestres-symphoniques?_ga=2.107483079.43267844.1565178286-353141764.1565178286

arts, 47 des grands orchestres canadiens signalent avoir vu une baisse de 11,4 % du nombre de leurs postes à temps plein entre 2010-2011 et 2016-2017, tandis qu'au cours de la même période, la proportion de postes saisonniers et à court terme est passée de 29 % à 50 %¹¹. Ces changements reflètent le souci des orchestres d'améliorer l'efficacité de leurs opérations; toutefois, ils risquent, tout à fait par mégarde, de restreindre les possibilités d'effectuer un transfert utile, intergénérationnel et réciproque de connaissances et une planification réfléchie de la relève.

Les orchestres canadiens continuent à souligner l'importance capitale d'avoir des effectifs bien formés, à jour et diversifiés. On considère souvent qu'une personne qui occupe un emploi au sein d'un organisme artistique canadien le fait purement par amour, plutôt que pour poursuivre une carrière viable. Rappelons toutefois que le secteur culturel contribue pour 53,1 milliards de dollars au PIB national¹². Cette situation est toutefois celle des jeunes Canadiens qui tentent d'entreprendre une carrière dans ce domaine. Ces dernières années, le programme Jeunesse Canada au travail ou le Conseil des ressources humaines du secteur culturel a reçu une subvention annuelle de 226 000 \$ pour partiellement subventionner seulement 20 stages rémunérés au pays. Vu l'urgent besoin d'une planification de la relève, de mentorat et d'un transfert de connaissances, il faut faire mieux.

Nous exhortons donc le gouvernement du Canada à élargir le programme Jeunesse Canada au travail dans le domaine de l'administration des arts et des activités culturelles. Un accroissement de l'investissement dans ce programme de 500 000 \$ par année (ajouté au montant actuel de 226 000 \$) permettrait à un plus grand nombre de jeunes travaillant dans le secteur des arts et de la culture d'acquérir une expérience de travail au sein d'organismes artistiques et à ces derniers de renforcer leurs bassins de compétences.

Conclusion

Orchestres Canada remercie le Comité permanent des finances de l'occasion qu'il lui a donnée de contribuer aux consultations prébudgétaires de 2020. Nous serions ravis de discuter plus en profondeur de nos recommandations avec vous.

À propos d'Orchestres Canada

Orchestres Canada est l'association nationale représentant les orchestres canadiens ayant pour mandat de répondre aux besoins de ces derniers dans les deux langues officielles au moyen de recherches, d'un échange de connaissances, de la convocation de réunions et de la défense de leurs intérêts. Orchestres Canada compte des orchestres membres dans chaque province, allant des orchestres communautaires et de jeunes aux grands ensembles professionnels.

¹¹ *Ibid.*

¹² Statistique Canada, *Le Quotidien* (25 avril 2019) : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm> .